# POLITIQUE D'INTENDANCE ET D'ENGAGEMENT



Par « intendance et engagement », on entend les interactions que CC&L pourrait avoir avec les sociétés afin d'exercer une influence à titre de propriétaire, y compris les interactions liées aux enjeux environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG). Ces interactions comprennent les rencontres avec la direction ou avec le conseil d'administration, le vote par procuration et les initiatives d'engagement. L'objectif est de soutenir les recherches sur les entreprises, d'influencer leurs pratiques (ou de déterminer le besoin de le faire) et de les inciter à améliorer la divulgation des renseignements.

Les activités d'engagement de CC&L visent les marchés et les entreprises où nous détenons le plus de placements et les enjeux qui pourraient être financièrement importants pour une société en particulier. CC&L évalue cette importance au moyen du processus de recherche interne.

CC&L bénéficie du soutien de l'équipe d'intendance et d'engagement de GFCC&L. Elle aide les analystes et les gestionnaires de portefeuille de CC&L à communiquer de façon plus proactive avec les sociétés détenues, à collaborer avec les investisseurs aux vues similaires et à faciliter le vote par procuration.

L'approche de CC&L en matière d'intendance et d'activités d'engagement est décrite ci-après :

#### **DROITS DE VOTE**

CC&L a l'obligation fiduciaire de voter en temps opportun et dans l'intérêt de ses clients. Le mandat fondamental de notre politique de vote par procuration est qu'une bonne gouvernance d'entreprise accroît la valeur à long terme pour les actionnaires. L'approche de CC&L en matière de vote par procuration est traitée dans sa politique sur les droits de vote.

#### **FNGAGEMENT DIRECT DE L'ENTREPRISE**

Lorsque CC&L repère des risques importants liés aux facteurs ESG dans une société détenue, ou lorsque les opinions de CC&L sur un vote par procuration diffèrent de celles de la direction, CC&L peut soulever le problème auprès de la direction ou du conseil d'administration, en personne ou par écrit. Le gestionnaire de portefeuille et l'équipe d'intendance et d'engagement peuvent participer aux activités d'engagement direct de l'entreprise. Le choix des problèmes à propos desquels engager un dialogue est fait en fonction des thèmes prioritaires de CC&L, de la taille de la position, de l'importance de l'enjeu et de la fréquence à laquelle CC&L a voté contre les propositions de la direction dans le passé. L'équipe de l'intendance et de l'engagement prend ses décisions sur ses activités d'engagement avec le gestionnaire de portefeuille approprié. Tous les engagements pris par l'équipe sont suivis et répertoriés de façon centralisée.

En règle générale, la première étape d'un engagement consiste à avoir une discussion avec l'entreprise afin de comprendre l'enjeu et d'exprimer toute préoccupation. Lorsque l'issue de cette discussion ne satisfait pas le gestionnaire de portefeuille, diverses mesures de transmission à un niveau supérieur peuvent être examinées, y compris l'utilisation de nos droits de vote par procuration pour soutenir nos objectifs en matière d'engagement. La transmission à un niveau supérieur a lieu à la discrétion du gestionnaire de portefeuille lorsque l'enjeu est jugé important et si les efforts d'engagement antérieurs n'ont pas été couronnés de succès. Les stratégies de transmission à un niveau supérieur sont déterminées au cas par cas et peuvent comprendre le vote contre les administrateurs, la collaboration avec d'autres investisseurs, la réduction de l'exposition et le désinvestissement complet.

CC&L a créé un questionnaire personnalisé sur les pratiques ESG à l'intention des émetteurs pour soutenir ses activités d'engagement et la recherche sur les facteurs ESG. Le questionnaire demande aux émetteurs de fournir de l'information sur des questions comme l'engagement d'une société à atteindre l'objectif d'émissions de gaz à effet de serre nettes nulles d'ici 2050, la conformité de l'entreprise aux objectifs de développement durable des Nations Unies et la diversité du conseil d'administration dans la mesure du possible. Les équipes de placement et l'équipe d'intendance et d'engagement utilisent l'information recueillie.

#### INITIATIVES ET ENGAGEMENT COLLABORATIFS

En plus de s'engager de manière indépendante, CC&L cherche également à participer à des initiatives et des engagements collaboratifs parrainés par d'autres investisseurs institutionnels, des associations sectorielles ou des groupes de défense du secteur. Ces collaborations nous permettent de mettre les ressources en commun et de communiquer d'une seule voix avec plus de force pour protéger les intérêts des actionnaires des sociétés dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients.

L'équipe de l'intendance et de l'engagement aide à déterminer les initiatives et les activités de collaboration qui répondent aux objectifs et aux lignes directrices de CC&L en matière d'engagement.

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts, y compris ceux liés à l'investissement responsable, sont documentés dans le manuel de CC&L sur la gouvernance d'entreprise. Conformément au manuel, le conseil d'administration a adopté le code d'éthique professionnelle des gestionnaires d'actifs du CFA Institute, un code volontaire conçu pour être largement adopté dans le secteur à l'intention des gestionnaires qui cherchent à respecter de saines pratiques éthiques. Le code s'applique à tout le personnel et exige la divulgation des conflits d'intérêts découlant de toute relation.

## **DÉCLARATION**

CC&L publie chaque année un rapport sur ses initiatives ESG et ses activités d'actionnariat actif dans sa mise à jour sur l'investissement responsable. Ce rapport est publié sur notre site Web. De plus, CC&L fournit à ses clients un sommaire du registre des votes par procuration tous les trimestres. Des renseignements supplémentaires sont mis à la disposition de nos clients sur demande.

En outre, CC&L fournit tous les ans des renseignements sur ses activités de gérance au moyen du processus de présentation de l'information des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Notre rapport sur la transparence des PRI se trouve sur notre site Web. Des renseignements supplémentaires sont mis à la disposition de nos clients sur demande.